

## Objectif 14 : Titre principal

Cible ONU 14.1 – D’ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments.

### Indicateur 14.i1 : État écologique des masses d’eaux littorales

#### Concepts et définitions

##### Définition

L’indicateur « **État écologique des masses d’eaux littorales** » mesure l’état écologique des masses d’eaux littorales et rend donc compte de l’état qualitatif de celles-ci.

##### Concepts

L’**état écologique d’une masse d’eau littorale** résulte de l’appréciation de la structure et du fonctionnement des écosystèmes aquatiques associés à cette masse d’eau. Il est déterminé selon l’état biologique, l’état hydromorphologique et l’état physico-chimique.

L’**état biologique** est basé sur une analyse des éléments de qualités biologiques suivants :

- le phytoplancton et les paramètres physico-chimiques associés ;
- les macro-algues et phanérogames marines (angiospermes) ;
- les invertébrés benthiques ;
- les poissons (uniquement pour les masses d’eau de transition : il s’agit de parties distinctes et significatives des eaux de surface, situées à proximité des embouchures de rivières ou de fleuves).

L’**état hydromorphologique** est basé sur l’évaluation de l’intensité et la zone d’impact des perturbations.

L’**état physico-chimique** est quant à lui basé sur l’oxygène dissous, la température, la transparence et la salinité (les nutriments ne font pas encore l’objet d’un indicateur finalisé).

Pour chaque type de masse d’eau, l’état écologique se caractérise par un écart aux « conditions de référence » de ce type, qui est désigné par l’une des cinq classes suivantes : très bon, bon, moyen, médiocre et mauvais. Les conditions de référence d’un type de masse d’eau sont les conditions représentatives d’une eau de surface de ce type, pas ou très peu influencée par l’activité humaine.

##### Champ

France.

##### Commentaires

L’indicateur « **État écologique des masses d’eaux littorales** » traduit la qualité des masses d’eaux littorales. Cet indicateur est d’autant plus important qu’il permet de suivre l’avancée de la France dans l’atteinte des objectifs fixés par la directive cadre européenne sur l’eau (DCE).

La DCE fixe comme objectif d'atteindre ou de conserver le bon état écologique ou le bon potentiel des masses d'eau d'ici 2015, avec possibilité sur justification de reports de délais (2021 ou 2027) ou d'assouplissement d'objectifs.

Cet indicateur ne peut être rattaché à un indicateur onusien car trop dissimilaire, mais il peut être rattaché à la cible ONU 14.1.

## Méthodologie

### Méthode de calcul

Les masses d'eau littorales regroupent les masses d'eau côtières et les masses d'eau de transition, dans les estuaires et les lagunes.

Le classement des masses d'eau est réalisé à partir de différents paramètres biotiques (suivi du phytoplancton, des macro-algues, de la faune...) et abiotiques (paramètres physico-chimiques). Les paramètres suivis diffèrent pour les masses d'eau côtières et de transition et ne sont pas suivis de manière uniforme dans toutes les masses d'eau en fonction du contexte local, en outremer notamment.

L'évaluation de l'état s'appuie d'une part sur les données des réseaux de mesures conformes aux spécifications DCE, en particulier les réseaux de contrôle de surveillance et de contrôle opérationnel, mais également de réseaux départementaux dans le cas des cours d'eau, et d'autre part sur des simulations ou des dires d'experts à partir de données sur les pressions pour les masses d'eau sans données milieu.

Les données sont agrégées par stations puis par masses d'eau qui constituent les unités spatiales d'évaluation de la qualité des milieux aquatiques. Le principe est de retenir la valeur de l'élément le plus déclassant, parmi les différents éléments de qualité biologique et physico-chimique pour l'état écologique. La classification de l'état se fait pour l'état écologique en cinq classes (très bon, bon, moyen, médiocre, mauvais).

À chaque évaluation de l'état d'une masse d'eau est attribué un « niveau de confiance » qui peut être faible, moyen ou élevé selon le niveau de disponibilité des mesures et de cohérence des données. Ainsi le niveau de confiance élevé indique que toutes les données souhaitables sont disponibles, qu'elles sont cohérentes entre elles et avec les perturbations du milieu. Le niveau de confiance moyen à faible indique l'absence de données importantes et/ou une incohérence entre elles ou avec les perturbations du milieu. La prise en compte de ce niveau de confiance est essentielle lorsqu'on analyse le résultat d'une évaluation.

### Désagréations retenues

Par type de masse d'eau : masses d'eau de transition, masses d'eau côtières.

### Désagréations territoriales

Par district hydrographique (Escaut, Seine, Loire, Adour/Garonne, Méditerranée continentale, Corse, Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte).

## Source des données

### Description

Les données utilisées pour élaborer cet indicateur proviennent des Agences de l'eau. Elles sont disponibles dans le portail du [Système d'information sur l'eau](#).

### Périodicité

L'indicateur est calculé tous les trois ans, soit deux fois par cycle de gestion instauré par la DCE. Seule la mesure réalisée en fin de cycle est rapportée à la DCE.

### Commentaires (ex. comparabilité dans le temps et dans l'espace)

La méthode de calcul est stable, mais elle s'applique sur des référentiels de normes de qualité, de substances et de masses d'eau qui évoluent avec l'état des connaissances, ce qui induit des ruptures de série. De tels changements de référentiels ayant eu lieu entre deux bilans, il n'est pas possible de comparer directement les années d'évaluation 2013, 2015, 2018 et 2021.

L'état écologique des masses d'eau littorales répond aux exigences de la Directive européenne cadre sur l'eau. Les données sont comparables dans le temps et dans l'espace à l'échelle des districts hydrographiques.

## Références / Publications

- « [Chiffres clés de la mer et du littoral – édition 2024](#) », SDES, avril 2024.
- « [Environnement littoral et marin en France – Synthèse des connaissances en 2023](#) », SDES, novembre 2023.
- « [État écologique des eaux littorales en 2015, selon la Directive Cadre sur l'eau](#) », portail notre-environnement, septembre 2019.
- « [État écologique des masses d'eau de transition \(en 2018\)](#) », NatureFrance.